

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 Novembre 2022 à 19h00
SESSION ORDINAIRE

Le 24 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de CHATENAY, dûment convoqué le 15 novembre 2022 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian CHEVALLIER.

PRESENTS : Christian CHEVALLIER, Christine EYNARD, Josette REVOLON, Ismaël ZAÏMIA (arrivé à 20h), Philippe CURIEN, Catherine GAUTHIER, Joaquim PEREIRA, Sébastien TARDY

ABSENTS EXCUSES : Hervé EYMOND (pouvoir à Joaquim PEREIRA), Ronan MEDRANO, Stéphane PERRIN (pouvoir à Christine EYNARD), Ismaël ZAÏMIA (pouvoir à Christian CHEVALLIER)

SECRETAIRE DE SEANCE : Joaquim PEREIRA

Rappel de l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance précédente du 20/10/2022

- Délibération abribus, dalle béton chemin de la Matinière
- Délibération demande de subvention DETR et Département pour aménagement route du Tramway
- Délibération, avenant de la convention avec l'OGEC
- Salle polyvalente, point en cours
- Cimetière : suite des travaux de reprise de concession
Et travaux d'aménagement des abords
- Devenir du mobilier de l'Eglise
- Ecole : convention avec St Siméon de Bressieux, revoir tarif scolarité et cantine
- Matériel communal, prêt ou location ?
- Bornes à incendie, devis et suite des travaux
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du 20 octobre 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le compte-rendu de la séance précédente du 09/09/2022, transmis à l'ensemble de ses membres.

Approbation : 1 abstention, 7 pour

I – abri bus chemin de la Matinière :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'abri bus chemin de la Matinière est vétuste.

Celui-ci avait été construit sur le terrain d'un particulier avec son accord.

Faire une convention avec la propriétaire du terrain

Faire une convention avec la Région pour l'entretien des abords.

L'ancien abri bus sera démonté par la commune.

La dalle est à la charge de la Commune, la pose et l'installation est à la charge de la Région.

80 % de prise en charge par la Région.

II – Délibération demande de subvention DETR et Département pour aménagement Route du tramway :

Monsieur le Maire :

Présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement et de sécurisation de la Route du Tramway
Précise que le coût des travaux est estimé à 211 551 € HT, qu'ils seront effectués en 2 tranches, soit 1^{ère} tranche 95 855.00 € HT et 2^{ème} tranche 115 696.00 € HT

Demande l'autorisation de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR ainsi qu'au Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 10 voix pour :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR ainsi que le Conseil Départemental de l'Isère afin de financer les travaux de mise en sécurité de la Route du Tramway.
- **FIXE** le plan de financement comme suit :

Conseil Départemental Isère 1 ^{ère} tranche :	Subvention plafonnée à	40 000 € HT
Conseil Départemental Isère 2 ^e tranche :	Subvention plafonnée à	40 000 € HT
DETR 20% 1 ^{ère} tranche	soit	19 171.00 € HT
DETR 20% 2 ^{ème} tranche	soit	23 139.20 € HT
Autofinancement :	89 240.00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les divers documents relatifs à cette affaire.

III – Délibération, avenant de la convention avec l'OGEC :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu une demande d'avenant émanant de l'OGEC de l'Ecole notre Dame.

Celui-ci concerne principalement l'Article 2 – sur l'augmentation du montant de la participation communale pour l'année scolaire de 2022 – 2023.

En référence au courrier reçu de la Préfecture sur le coût moyen départemental d'un élève des classes maternelles et élémentaires publiques

L'OGEC propose :

- Une demande de contribution à hauteur de 772.00 € par élève et par an pour les classes élémentaires
- Une demande de contribution à hauteur de 1203.00 € par élève et par an pour les classes de maternelles

Cet avenant est reconduit pour 3 ans.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 9 voix pour et 1 abstention, **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant de la convention avec l'OGEC de l'Ecole notre Dame

IV – Salle polyvalente :

Nous avons reçu un deuxième refus de l'ABF, le service souhaite garder les ouvertures actuelles Prévoir l'entrée par l'ancienne porte, voir à l'élargir pour accès PMR.

Selon leurs préconisations, il faut garder les 2 fenêtres et la porte

→ Arrivée de M. ZAÏMIA à 20h

V – Cimetière : suite des travaux de reprise de concession

Il reste une tranche de travaux pour environ 10 000 €

Refaire le point.

Problème de l'entretien aux abords des tombes, cela devient compliqué de désherber le gravier.

Prévoir du goudron ou autres ?

VI – Devenir du mobilier de l'Eglise

Il faut rechercher la liste du mobilier pour déterminer son appartenance : épiscopat ou mairie.

Arrêté de classement, pour distinguer ce qui est à charge de la commune et de l'épiscopat

VII – Ecole : convention avec St Siméon de Bressieux, revoir le tarif scolarité et participation cantine

Pour la participation de la commune il faut revoir la convention
La mairie de St Siméon va passer à l'année civile pour la facturation

VIII – Matériels communaux

Discussion sur prêt ou location des tables et chaises
Prévoir une délibération pour prix de cette location
Prévoir une délibération pour prix photocopieuse

IX- Bornes incendies

Actuellement le devis de ARES TP propose 2 bornes à enlever pour un montant de 1800€, pose de vanes pour 1140 € et installation borne HLM pour 3180€
Demander un deuxième devis à la concurrence pour l'installation de la borne vers le HLM

X – Questions diverses :

- Proposition de Mutualp, le CM réfléchit
 - Défibrillateur, formation de 1^{er} secours proposée par la Croix Rouge, Mme REVOLLON prend les renseignements
 - Vœux de la Municipalité, le samedi 7 janvier 2023 après le café citoyen de 9h30- 11h, Vœux à 11h
 - Repas partagé du personnel le jeudi 15 décembre
 - Travailler sur le PCS et document unique
 - Opération village propre en partenariat avec Quad Action, les associations et les habitants
 - Les patins de la lame à neige ont été changés
 - Mme REVOLLON doit recenser tous les anciens élus sur une période de 50 ans
 - Agenda manifestation
- Le CMJ va proposer une soirée jeux à tous les habitants le vendredi 27 janvier 2023 de 17h30 – 20h30

Levée de séance 22h00

Prochain Conseil le Jeudi 19 janvier 2023 à 19 h 30

